

Révisions du plan comptable des conseils scolaires de district et des administrations scolaires

Version numéro 18

Mai 2026

Ministère de l'Éducation - Unité des normes financières et de la consolidation

Pour obtenir des renseignements ou des précisions supplémentaires concernant le Plan comptable, veuillez communiquer avec l'agente ou l'agent aux finances de votre conseil ou écrivez à l'adresse reporting.entity@ontario.ca.

But : Décrire les modifications apportées au plan comptable depuis la version 17.

Des révisions ont été apportées aux éléments suivants :

RENOI À L'ONGLET	DESCRIPTION	MODIFICATION	RAISON
Dans tout le document	Modification du nom « Aides-enseignants ».	« Teacher Assistants (Aides-enseignants) » a été changé en « Educational Assistants (Aides-enseignants) »	Pour respecter la terminologie utilisée dans le SIFE
Dans tout le document	Modification du nom « Coordonnateurs et conseillers/Soutien du programme »	« Coordonnateurs et conseillers/Soutien du programme » a été changé en « Coordonnateurs et conseillers »	Pour respecter la terminologie utilisée dans le SIFE
Dans tout le document	Suppression du « volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC) »	Les mentions du volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC) ont été supprimées car le financement est terminé.	Fin du programme
Introduction	Structure du plan comptable uniforme	Description clarifiée de la mise en page du document	Suppression des renseignements périmés
Définitions des fonctions	31 - Gestion/conseillers scolaires	La mention « Comprend les coûts engagés par un superviseur d'un conseil scolaire faisant l'objet d'une supervision » a été ajoutée à la définition de la fonction. La mention « Comprend la part des dépenses liée au bureau d'assistance aux élèves et aux familles se rapportant à cette fonction » a également été ajoutée à titre d'exemple d'un type de dépense inclus dans la fonction.	Afin de clarifier la définition et d'indiquer où les dépenses liées au bureau d'assistance aux élèves et aux familles doivent être incluses.
Définitions des fonctions	33 - Administration et autres soutiens	« La part des dépenses liée au bureau d'assistance aux élèves et aux familles se rapportant à cette fonction » a été ajoutée à titre d'exemple du type de dépenses inclus dans cette fonction.	Pour indiquer où les dépenses liées au bureau d'assistance aux élèves et aux familles doivent être incluses.
Définitions des fonctions	36 - Bureau du directeur	« La part des dépenses liée au bureau d'assistance aux élèves et aux familles se rapportant à cette fonction » a été ajoutée à titre d'exemple du type de dépenses inclus dans cette fonction.	Pour indiquer où les dépenses liées au bureau d'assistance aux élèves et aux familles doivent être incluses.
Définitions des fonctions	42 - Réfection des écoles – Fonctionnement	Tous les éléments inclus dans le Règlement de l'Ontario 193/10 ont été ajoutés à la définition de la fonction.	Mise à jour pour harmoniser la définition avec le règlement
Définitions des fonctions	62 - Fonds générés par les écoles – Fonctionnement	Les mentions des notes de service 2011:B2 et 2010:B11 ont été supprimées et des renvois aux lignes directrices actuelles sur la collecte de fonds et les frais ont été ajoutés.	Les documents de référence périmés ont été remplacés.
Définitions des fonctions	64 - Actifs non financiers	Les fonds de dotation détenus à perpétuité qui font l'objet de restrictions externes ont été ajoutés à la définition.	Afin de répondre aux exigences de la nouvelle norme comptable PS 1202, en vigueur à compter du 1 ^{er} septembre 2026

RENOI À L'ONGLET	DESCRIPTION	MODIFICATION	RAISON
Définitions des fonctions	66 - Passifs financiers	L'adjectif « financier » a été ajouté au nom de la fonction et une définition de celle-ci a été fournie. Ceci permettra de séparer plus facilement les passifs financiers des passifs non financiers. Les passifs financiers sont ceux qui devraient être réglés au moyen d'actifs financiers existants ou futurs.	Afin de répondre aux exigences de la nouvelle norme comptable PS 1202, en vigueur à compter du 1 ^{er} septembre 2026
Définitions des fonctions	69 - Passifs non financiers	Un nouveau code de fonction a été ajouté pour représenter la répartition des passifs financiers et non financiers. Un passif non financier est un passif qui ne correspond pas à la définition d'un passif financier. Une définition des éléments à déclarer dans cette fonction a également été ajoutée.	Afin de répondre aux exigences de la nouvelle norme comptable PS 1202, en vigueur à compter du 1 ^{er} septembre 2026
Définitions des fonctions	Acquisitions d'immobilisations	Le paragraphe a été mis à jour pour préciser que les codes de fonction des sources de financement des immobilisations doivent être utilisés à l'annexe 3. Certaines sources de financement des immobilisations prévoient également des dépenses d'exploitation et les codes de fonction et d'objet appropriés doivent être utilisés à l'annexe 10 pour ces dépenses.	Afin de clarifier l'utilisation des codes de fonction des sources de financement des immobilisations et d'expliquer comment coder l'utilisation des sources de financement des immobilisations pour les dépenses d'exploitation.
Définitions des fonctions	70 - Fonds générés par les écoles – Immobilisations	Les mentions des notes de service 2011:B2 et 2010:B11 ont été supprimées et des renvois aux lignes directrices actuelles sur la collecte de fonds et les frais ont été ajoutés.	Les documents de référence périmés ont été remplacés.
Définitions des fonctions	72 - Réfection des écoles – Immobilisations	Tous les éléments inclus dans le Règlement de l'Ontario 193/10 ont été ajoutés à la définition de la fonction.	Mise à jour pour harmoniser la définition avec le règlement
Définitions des fonctions	74 - Installations temporaires	La définition a été mise à jour pour supprimer la mention de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein et des codes d'objet pertinents et des instructions ont été ajoutés pour l'utilisation du financement à des fins d'exploitation.	Pour ajouter des codes de fonction/d'objet d'exploitation afin de guider les conseils
Définitions des fonctions	75 - Immobilisations corporelles mineures	Une liste des éléments admissibles et des critères d'utilisation pour les dépenses d'exploitation a été ajoutée.	Pour clarifier l'utilisation appropriée des fonds conformément au règlement sur le financement principal de l'éducation.
Définitions des fonctions	76 - Amélioration de l'état des écoles	Un renvoi à la note de service 2025:B03 a été ajouté.	Afin d'inclure deux nouveaux volets de financement, accessibilité et béton cellulaire autoclavé armé (RAAC), dans la définition.
Définitions des fonctions	77 - Apprentissage des jeunes enfants (maternelle et jardin d'enfants à temps plein)	La mention « maternelle et jardin d'enfants à temps plein » a été ajoutée au titre de la fonction et des codes d'objet ont été ajoutés pour être utilisés avec les dépenses d'exploitation.	Pour ajouter des codes d'objet d'exploitation afin de guider les conseils
Définitions des fonctions	78 - Éducation en milieu rural et dans le Nord	Une mention de l'utilisation du financement pour les dépenses d'exploitation a été ajoutée conformément à la note de service 2017:B09.	Pour faire en sorte que les conseils sachent que le financement connexe peut être utilisé pour les dépenses d'exploitation
Définitions des fonctions	79 - Autres immobilisations	La définition du code de fonction a été mise à jour pour la faire correspondre à l'utilisation prévue de la colonne 19 de l'annexe 3.	Afin de clarifier l'utilisation du code de fonction conformément aux exigences relatives à la déclaration du SIFE
Définitions des fonctions	88 - Remplacement des carrefours communautaires	Le code de fonction a été supprimé.	Pas de financement restant

RENOI À L'ONGLET	DESCRIPTION	MODIFICATION	RAISON
Définitions des fonctions	89 - Volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC 20 %)	Le code de fonction a été supprimé.	Pas de financement restant
Définitions des fonctions	90 - Projets d'immobilisations prioritaires – Programmes d'immobilisations majeurs	Des codes de fonction et d'objet pertinents et des instructions ont été ajoutés pour l'utilisation du financement à des fins d'exploitation.	Pour ajouter des codes de fonction/d'objet d'exploitation afin de guider les conseils.
Définitions des fonctions	91 - Projets d'immobilisations prioritaires – Terrains	Des codes de fonction et d'objet pertinents et des instructions ont été ajoutés pour l'utilisation du financement à des fins d'exploitation.	Pour ajouter des codes de fonction/d'objet d'exploitation afin de guider les conseils.
Définitions des fonctions	92 - Regroupement scolaire - Immobilisations	Le code de fonction a été supprimé.	Pas de financement restant
Définitions des fonctions	93 - Garderies – Réaménagement d'espaces scolaires	Un code de fonction pertinent et des instructions ont été ajoutés pour l'utilisation du financement à des fins d'exploitation.	Pour faire en sorte que les conseils sachent que le financement connexe peut être utilisé pour les dépenses d'exploitation
Définitions des fonctions	94 - Frais d'aménagement scolaire	La mention de l'utilisation de la fonction 94 pour les dépenses d'exploitation a été supprimée.	Pour préciser que la fonction 43 doit être utilisée.
Définitions des fonctions	95 - Produit des dispositions	Un code de fonction pertinent et des instructions ont été ajoutés pour l'utilisation du financement à des fins d'exploitation.	Pour faire en sorte que les conseils sachent que le financement connexe peut être utilisé pour les dépenses d'exploitation
Définitions des fonctions	96 - Autres produits reportés en immobilisations	Un nouveau code de fonction à utiliser dans la colonne 18 de l'annexe 3 a été ajouté pour remplacer le code de fonction incorrect.	Afin de clarifier l'utilisation du code de fonction conformément aux exigences relatives à la déclaration du SIFE
Définitions des fonctions	97 - Immobilisations destinées aux services de garde	Un code de fonction pertinent et des instructions ont été ajoutés pour l'utilisation du financement à des fins d'exploitation.	Pour faire en sorte que les conseils sachent que le financement connexe peut être utilisé pour les dépenses d'exploitation
Définitions des articles	361 - 363	Il a été précisé que les codes 361 à 363 pourraient comprendre les coûts engagés par un superviseur d'un conseil scolaire lorsqu'ils sont combinés au code de fonction 31.	Directives sur la manière de consigner les dépenses du superviseur du conseil
Définitions des articles	430 - Fournitures et services d'entretien	La définition a été révisée pour ajouter les mots « de fonctionnement » et supprimer « à l'exclusion du financement des immobilisations ».	Il est précisé que ce code doit être utilisé pour le financement d'exploitation
Définitions des articles	440 - Entretien des véhicules et fournitures connexes	La définition a été révisée pour inclure « Comprend les coûts engagés par un superviseur d'un conseil scolaire faisant l'objet d'une supervision, lorsqu'ils sont combinés au code de fonction 31. »	Directives sur la manière de consigner les dépenses du superviseur du conseil
Définitions des articles	654 - Autres services contractuels	La définition a été révisée pour inclure : « L'utilisation du code de fonction 31 avec le code d'article 654 est réservée aux conseils scolaires faisant l'objet d'une supervision et vise à assurer le suivi des dépenses de rémunération liées au superviseur. »	Directives sur la manière de consigner les dépenses du superviseur du conseil
Définitions des articles	656 - Démolition	Un nouveau code objet a été ajouté pour tenir compte des coûts de démolition non liés aux immobilisations.	Pour comptabiliser un type de dépense nouvellement identifié.
Définitions des articles	707 - Bourses d'études - Dotations	Un nouveau code objet a été ajouté pour tenir compte des dépenses liées aux bourses d'études financées par les produits d'un fonds de dotation.	Pour permettre de consigner une seule fois les montants relatifs aux bourses d'études financées par les produits de fonds de dotation détenus à perpétuité qui font l'objet de restrictions externes.
Annexe 3	Colonne 02 - Projets d'immobilisations prioritaires – Programmes d'immobilisations majeurs	La fonction 92 a été retirée de la colonne.	Il ne reste aucun financement pour la source correspondante.

RENOI À L'ONGLET	DESCRIPTION	MODIFICATION	RAISON
Annexe 3	Colonne 06 - Remplacement des carrefours communautaires	La fonction 88 a été supprimée et la colonne a été fermée.	La colonne n'est plus disponible pour la saisie. La source de financement associée a été entièrement dépensée par tous les conseils scolaires.
Annexe 3	Colonne 8.1 - Volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC 80 %)	La fonction 03 a été supprimée et la colonne a été fermée.	La colonne n'est plus disponible pour la saisie. Les conseils scolaires ne peuvent plus effectuer de dépenses dans le cadre de ce programme après l'année scolaire 2024-2025.
Annexe 3	Colonne 8.2 - Volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC 20%)	La fonction 89 a été supprimée et la colonne a été fermée.	La colonne n'est plus disponible pour la saisie. Les conseils scolaires ne peuvent plus effectuer de dépenses dans le cadre de ce programme après l'année scolaire 2024-2025.
Annexe 3	Colonne 8.3 - Amélioration de l'état des écoles - Accessibilité	Une nouvelle colonne comprenant le code de fonction existant 76 pour le nouveau volet de financement et des codes d'objet appropriés à utiliser ont été ajoutés.	Nouveau volet de financement
Annexe 3	Colonne 8.4 - Amélioration de l'état des écoles - Remplacement du béton cellulaire autoclavé armé (RAAC)	Une nouvelle colonne comprenant le code de fonction existant 76 pour le nouveau volet de financement et des codes d'objet appropriés à utiliser ont été ajoutés.	Nouveau volet de financement
Annexe 3	Colonne 14 - Source de financement des fonds générés par les écoles	Les codes d'objets disponibles à l'annexe 3 ont été révisés pour les faire correspondre aux dépenses d'immobilisation admissibles à l'annexe 14.	Correction d'une erreur
Annexe 3	Colonne 17 - Produits d'aliénation – Réguliers	Le code de fonction a été changé de 93 à 95 pour le faire correspondre à la définition de la fonction et aux autres colonnes des produits d'aliénation.	Correction d'une erreur
Annexe 3	Colonne 18 - Autres revenus reportés	Le code de fonction 95, associé aux produits d'aliénation, a été supprimé et remplacé par le nouveau code de fonction 96 afin de définir correctement la colonne.	Correction d'une erreur et ajout d'un nouveau code de fonction
Annexe 10	Manuels et fournitures	Le code d'objet 707 a été ajouté à la colonne 10 pour tenir compte des dépenses liées aux bourses d'études financées par des fonds de dotation.	Un nouveau code d'objet a été ajouté pour comptabiliser les dépenses liées aux bourses d'études financées par des fonds de dotation.
Annexe 10	Éducation permanente	Le code d'objet 707 a été ajouté à la colonne 10 pour tenir compte des dépenses liées aux bourses d'études financées par des fonds de dotation.	Un nouveau code d'objet a été ajouté pour comptabiliser les dépenses liées aux bourses d'études financées par des fonds de dotation.
Annexe 10	Conseillers scolaires	La colonne 9, « Frais et services contractuels », a été ouverte, et le code objet 654, « Autres services contractuels », a été ajouté.	Pour permettre la déclaration des dépenses de rémunération des superviseurs des conseils scolaires faisant l'objet d'une supervision. Aucune autre dépense ne doit être codée dans cette cellule.
Annexe 10	Autres installations pour les élèves	Les codes d'objet 656 - Démolition et 681 - Déménagement de locaux mobiles ont été ajoutés à la colonne 9.	Afin de clarifier la déclaration des dépenses conformément aux exigences relatives à la déclaration du SIFE
Annexe 10	Sur les lignes 70 et 77	À la rubrique « Installations pour les élèves », les codes de fonction d'immobilisations 75 et 77 ont été supprimés aux lignes 70 et 77 car des fonctions d'exploitation connexes doivent être utilisées pour l'annexe 10.	Aux fins de l'harmonisation avec les définitions des fonctions

RENOI À L'ONGLET	DESCRIPTION	MODIFICATION	RAISON
Annexe 14	Sorties éducatives et excursions	Le code 450 - Sorties éducatives et excursions a été ajouté à la colonne Description pour le faire correspondre aux codes de la colonne Code d'objet.	Pour faire correspondre les colonnes des codes d'objet aux colonnes des descriptions
Annexe 14	Activités et ressources des élèves	Le code d'objet 551 - Mobilier et matériel - Général a été transféré de la ligne « Autres » à la ligne « Activités et ressources des élèves ».	Pour le faire correspondre à la façon dont le code 601 - Location – Meubles et matériel – Généralités est catégorisé.
Annexe 14	Immobilisations corporelles	Le code de fonction a été changé de 62 (Fonds générés par les écoles - Fonctionnement) en 70 (Fonds générés par les écoles - Immobilisations), afin de le faire correspondre à la nature d'immobilisation de la ligne.	Correction d'une erreur
Annexe 14	Activités et ressources des élèves	Le code 706 - Bourses d'études a été supprimé.	Ce code ne serait pas utilisé avec les fonds générés par les écoles car il ne doit être utilisé qu'avec des fonds fiduciaires.
Annexe 14	Immobilisations corporelles	Les codes d'objet 867 - Véhicules de poids nominal brut < 10 000 livres (5 ans) et 868 - Véhicules de poids nominal brut >= 10 000 livres (10 ans) ont été ajoutés.	Pour comptabiliser les dépenses relatives aux véhicules, si cela est autorisé par la politique sur les fonds générés par les écoles du conseil scolaire.